

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Décret du 22 février 2023 portant reconnaissance de l'association dite « Fédération française des banques alimentaires » comme établissement d'utilité publique

NOR : IOMD2229877D

Par décret en date du 22 février 2023 :

- est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Fédération française des banques alimentaires », dont le siège est à Paris (75) et qui a été déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 ;
- sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.